

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DE LA BASSE-POINTE

au Capital de 7.000.000 de Francs

RAPPORT

présenté

par les Administrateurs et le Comité de Surveillance
à L'Assemblée Générale des Actionnaires
du 16 Mars 1953

Sur les Comptes de l'Exercice 1951-1952

Le Comité de Surveillance se compose de:

MM. A. DORMOY, Th. de REYNAL, Ch. CRASSOUS de MEDEUIL



IMP. BEZAUDIN
MARTINIQUE
1 9 5 3

2039/107

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DE LA BASSE-POINTE

au Capital de 7.000.000 de Francs

RAPPORT

présenté

par les Administrateurs et le Comité de Surveillance
à **L'Assemblée Générale des Actionnaires**
du 16 Mars 1953

Sur les Comptes de l'Exercice 1951-1952

Le Comité de Surveillance se compose de:

MM. A. DORMOY, Th. de REYNAL, Ch. CRASSOUS de MEDEUIL

Messieurs,

Nous conformant aux statuts de notre société et à la loi, nous
avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 1951-1952.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'USINE DE LA BASSE-POINTE

au capital de 5.000.000 de francs

RAPPORT

présenté

par les Administrateurs et le Comité de Surveillance

à l'Assemblée Générale des Actionnaires

du 16 Mars 1933

sur les Comptes de l'exercice 1931-1932

Le Comité de Surveillance se compose de :

M. A. BORMOY, M. H. RIVIER, M. CASSEUS, M. MICHEL

(Membres)

Nous conformons aux statuts de notre société et de la loi, en vous présentant les comptes de l'exercice 1931-1932.

Messieurs,

Avant d'ouvrir cette séance, nous manquerions à un devoir très grand : Celui de la reconnaissance si nous ne nous inclinons pas devant le souvenir encore vivant de notre éminent Ami, Monsieur Emmanuel Rimbaud.

Il a assumé bénévolement pendant plus de 40 ans les fonctions de membre du comité de surveillance de l'Usine de la Busse-Pointe, c'est à son dévouement sans égal, à ses conseils et à sa perspicacité que nous avons dû, bien souvent la prospérité de notre société.

Nous vous demandons donc une minute sacrée de recueillement à la mémoire de notre grand bienfaiteur et Ami.

Nous conformant à ^{la} loi et aux statuts de notre Société nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 1951 - 1952 comprenant compte de fabrication sucre et rhum, bilan au 31 octobre 1952 et compte de Pertes et Profits.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation

Cette année encore nous enregistrons des pertes après évaluations de nos produits. Il nous reste des rhums à réaliser et espérons que leur réalisation nous donnant plus que nos évaluations, nos pertes pourront être ainsi couvertes. De plus, nous avons exécuté de gros travaux nécessaires à l'activité de l'Usine et une révision complète de notre matériel

Il y a donc tout lieu de croire que l'exercice 1952 - 1953 sera sensiblement meilleur.

Les Administrateurs

V. DEPAZ et Y. TOUIN

Dépenses

Compte de Fabrication

Sucres

Achat de cannes 34.246.830 K° à 2.824 fr la T	96.713.048	
Cannes et taxes à régulariser	10.780.000	107.493.048
<hr/>		
Approvisionnements et Combustible	15.642.415	
Réparation et Entretien	24.711.138	
Frêts et Frais divers	915.484	
Frais Généraux	6.774.985	
Transport de Cannes	1.892.649	
Main d'œuvre Fabrication	11.863.706	
Assurances diverses	855.319	
Allocations Familiales et Congés payés	4.347.006	
Amortissements	4.539.664	
Taxes diverses	3.452.360	
Intérêts et Escompte	4.779.654	
Sécurité Sociale	2.144.252	81.918.632
<hr/>		

Rhums

456.810 lit sirop	9.136.200	
255.320 K° Cannes	721.023	
Appointements et Salaires	1.887.719	
Approvisionnements, Combustible & Divers	2.511.848	
Achat sirops 1951 existants	8.840.000	23.096.790
<hr/>		
		212.508.470
<hr/> <hr/>		

Sucres & Rhums

Recettes

Sucres

21.200	Quintaux exportés	127.421.936	
2.115	— vendus Cons. Locale	17.512.401	
53	— — Usages Industr.	449.555	
352	— restants estimés	2.640.000	
<hr/>			
23.720	— vendus & estimés		148.023.892

Rhums

22.229	lit. vendus à l'exportation	2.101.241	
20.202	— — à Cons. Locale	3.179.437	
496.854	— restants estimés	36.697.056	
<hr/>			
539.287	— vendus & estimés	41.977.734	
	Remboursement frais fabrication rhum 1951	1.245.680	43.223.414

Sirops

456.810	lit. livrés à la rhumerie	9.136.200	
300.000	— restants estimés	6.000.000	15.136.200

Cannes

255.320	K. passées par la rhumerie		721.023
	Balance		5.403.941

212.508.470

Actif**Bilan de l'Usine de la**

Immobilisations	758.875
Matériel Nouveau	49.004.862
Batiments Industriels	4.415.000
Portefeuille	600.000
Approvisionnements	17.046.380
Denrées à réaliser	45.337.056
Débiteurs divers	84.175.344
Caisse	1.767.919
Profits & Pertes	4.636.886

207.742.322

Basse-Pointe au 31 Octobre 1952**Passif**

Capital		7.000.000
Fonds de Réserve légale	147.371	
Fonds de Réserve statutaire	230.000	377.371
<hr/>		
Fonds de Prévoyance		8.256.374
Amortissements Immobilisations		58.875
Créditeurs divers		153.326.702
Cannes pour transformation rhum à régulariser		27.943.000
Cannes & taxes à régulariser		10.780.000
<hr/>		
		207.742.322
<hr/>		

Débit**Compte de Profits & Pertes**

à Nouveau 1951	1.270.843
Balance du Compte Fabrication Sucres & Rhums	5.403.941

6.674.784

Arrêté au 31 Octobre 1952

Crédit

Plue-value revenant à l'Usine sur Denrées 1951 . . .	2.037.898
Balance	4.636.886

6.674.784

Rapport

du Comité de Surveillance

Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez fait l'honneur de nous confier lors de votre dernière assemblée générale, nous avons procédé à l'examen des écritures de votre société arrêtées à la date du 31 Octobre 1952.

Les divers contrôles et vérifications matérielles que nous avons effectués, nous ont permis de constater que ces écritures ont été régulièrement et correctement établies et nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune irrégularité, ni inexactitude dans la tenue des livres.

Nous estimons que vous pouvez approuver les comptes qui nous sont présentés.

Fort-de-France, le 16 mars 1953

Les membres du Comité de Surveillance :

MM. A. DORMOY, Th. de REYNAL,

Ch. CRASSOUS DE MÉDEUIL

RAPPORT

sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867

Messieurs,

Lors de votre dernière assemblée générale, vous avez renouvelé à vos Administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

En vertu de ces autorisations votre société a traité des achats de cannes, opérations dans lesquelles vos Administrateurs avaient un intérêt personnel et direct.

Ces cannes ayant été réglées aux prix fixés par l'Administration, ces opérations rentrent dans le cadre normal de l'activité sociale et n'appellent aucune observation de notre part.

Fort-de-France, le 16 Mars, 1953

MM. A. DORMOY, Th. de REYNAL,

Ch. CRASSOUS DE MÉDEUIL

RIMBAUD & de JAHAM
S;A.R.L. Capital 9.500.000 frs.
Fort-de-France
Martinique